

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

DLP [redacted] 20-6-08015420

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 20 du 17 juin 2008 - 2 pages

Actualité

STADES

POIS PRINTEMPS : 4 à 7 étages de gousses pour les semis de février, 3 à 4 pour ceux d'avril.
FEVEROLE : 6-12 étages de gousses (et encore des fleurs) pour les semis de février à 1-3 étages de gousses pour les semis d'avril.
BETTERAVES : couverture du sol (sauf semis de fin avril - début mai).
LIN : début floraison.
MAIS : 6-12 feuilles pour les semis d'avril, 5-8 feuilles pour ceux de mai.
TOURNESOL : apparition bouton (E1) à bouton 2 cm (E2).

Actualité

Pucerons

Pucerons blé

Les infestations de pucerons restent majoritairement présentes sur feuilles et à un faible niveau (1 à 2% des pieds). Localement, on peut trouver des infestations plus fortes (10 à 20%) comme dans les secteurs Lisses - Saint Vrain (91), Etrepilly - Chambry - Vinantes (77), Rampillon (77). Les passages sur épis sont rares.
Fin du risque au stade grain laiteux - pateux.

Pucerons du maïs

Les infestations de pucerons (*Métopolophium dirhodum*) restent hétérogènes : absence ou populations de 10-20 pucerons / pied et des sites jusqu'à 40 pucerons par plante (Vinantes, Poigny - 77...), soit en limite du seuil d'intervention selon le stade. Peu d'auxiliaires sont présents.
Seuil d'intervention :
- entre 6 et 8 feuilles : 20-50 pucerons / pied
- entre 8 et 10 feuilles : 200 pucerons par pied.

Autres cultures

Sur **féverole**, il subsiste toujours des manchons de pucerons noirs sur 5 à 20% des pieds selon les parcelles. Assez peu d'auxiliaires sont présents également.

Sur **pois**, les infestations restent toujours très faibles (10% de plantes porteuses de quelques pucerons).

Développement de pucerons noirs sur **betteraves**, en Seine et Marne, mais les cultures ont atteint le stade de fin de sensibilité.

Sur **tournesol**, maintien de populations de 10-30 pucerons par plante, mais le stade de sensibilité est dépassé.

Bruche féverole

Peu de bruches sont observées (on trouve surtout des sitones), mais les conditions de températures restent favorables. Depuis l'apparition des premières gousses > 2 cm, il y a 3 semaines pour les semis de février, on a eu 10 à 12 jours avec des températures maximales > 20°.
Démarrer la protection sur les semis d'avril non encore protégés. Pour ceux de février, un troisième passage n'est conseillé que dans les situations à risque élevé : fortes attaques l'an passé, présence de bois à proximité de la parcelle.

Maladies féverole

La **rouille** est désormais observée dans notre réseau, depuis la fin de semaine dernière, à Chailly en Brie, Jouy le Châtel, Etrepilly (77)... On est dans une année plutôt précoce comme le montre le tableau ci-dessous.

Date détection rouille réseau SPRV - Fredon

Année	Date apparition
2000	Semaine 26
2001	Semaine 25
2002	Semaine 25
2003	Semaine 24
2004	Semaine 27
2005	Semaine 28
2006	Semaine 28
2007	Semaine 23
2008	Semaine 24

La rouille peut être très dommageable pour la culture de féverole. La lutte repose sur le recours

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

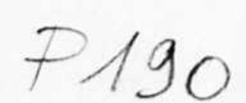
Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2008:
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

D3 5020 58755





à des spécialités autorisées à base de triazoles, appliquées entre l'apparition des premières pustules, et avant la phase explosive de la maladie (1 à 3-4 semaines plus tard).

Attention aux Délais Avant Récolte :

- 28 jours pour les spécialités à base de metconazole,

- 42 jours pour celles à base de tebuconazole.

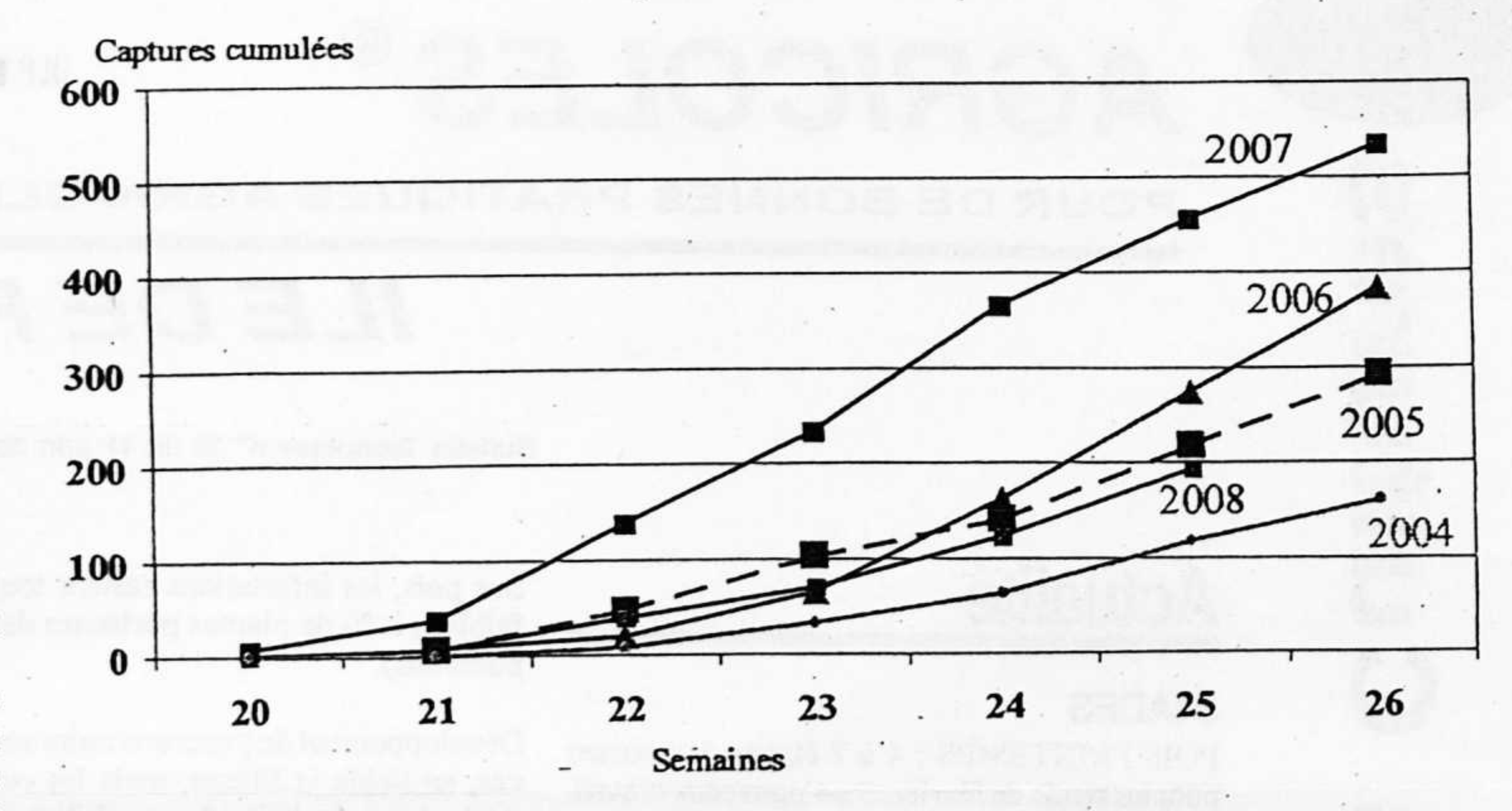
Pas de mélanges avec les antibruches.

Tordeuse du pois

Avec en moyenne, une soixantaine de nouvelles captures, le vol de tordeuses reste à un niveau moyen, du même profil que ceux de 2005 et 2006 (voir graphique).

Le seuil alimentation humaine de 100 captures cumulées est atteint dans pratiquement tous les sites (sauf Bullion-78 mais sur un semis d'avril).

Le seuil alimentation animale (400 captures) n'est atteint qu'à Gironville sur Essonne (91).



En bref

Fusariose blé

Des symptômes sont maintenant visibles dans de nombreuses parcelles, avec des épillets tachés, ou une fraction de l'épi atteinte. Les niveaux d'attaque vont de quelques % à plus de 10%. Principales variétés concernées : DINOSOR - CAPHORN - TOISONDOR....

Maladies des orges

Sur des parcelles d'**orges de printemps**, dans l'Essonne et le sud Seine et Marne, on voit fréquemment des épis avec un épillet taché ou entièrement brun. Des analyses vont être réalisées pour rechercher la présence éventuelle de Fusarium ou autre champignon.

Maladies pois

Les attaques d'anthracnose sont plus ou moins fortes. Présence de botrytis sur gousses (fréquence limitée).

Ravageurs betteraves

Observation de **noctuelles** (chenilles vertes) dans l'Essonne (Guigneville / Essonne, Boutervilliers) sur 5 à 10% des pieds.

Présence de pontes et de galeries de **pégomyies** essentiellement dans l'Essonne (Méréville, Boutervilliers) sur 10-20% des pieds.

Pyrale du maïs

Des nouvelles captures n'ont été enregistrées que dans les secteurs où le vol avait déjà démarré. Pas de pontes observées. Aucune capture dans le reste de la région.

Chrysomèle

Cette année encore, un dispositif important de 400 pièges sera mis en place à partir de la semaine prochaine sur l'ensemble de la région, pour détecter la présence de chrysomèle des racines du maïs.

Les zones prioritaires de piégeage sont :

- la proximité des aéroports de Roissy et Orly,
- les anciens foyers, notamment Gouvernes,
- les parcelles de maïs sur maïs.

Réglementation

La liste des spécialités phytopharmaceutiques bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché délivrée en application de l'article R253-50 du Code rural par le Ministère de l'agriculture et de la pêche est actualisée comme précisée dans le tableau.

Il est rappelé que les décisions délivrées dans le cadre de l'application de l'article R253-50 ont une validité maximale de 120 jours. Au delà des dates d'échéance spécifiées dans la dernière colonne du tableau, les spécialités concernées et détenues seront donc des déchets exceptions faites des cas où la décision porte sur l'extension temporaire de l'usage. Le détenteur de ces derniers sera alors tenu de procéder à leur élimination conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

NOM de la spécialité	N° d'AMM	Substance active	Culture concernée	Échéance
PYRISTAR	2000191	chlorpyriphos-ethyl	Epinard	21 juillet 2008
CICADOR	2080037	pyréthrines	Vigne	22 août 2008
PYREVERT	2080038	PYRETHRINES	Vigne	22 août 2008
CALYPSO	9900400	THIALCLOPRIDE	Noisetier	21 juillet 2008
CENTIUM 36 S	2000299	CLOMAZONE	Haricot	06 sept 2008
PROWL 400	8900681	PENDIMETHALINE	Miscanthus	06 sept 2008
KARATE XPRESS	9200383	LAMBDA-CYHALOTHRINE	Houblon	06 sept 2008
LEGEND	9700065	QUINOXYFENE	Houblon	06 sept 2008
SPOTLIGHT PLUS	2000327	CARFENTRAZONE	Houblon	06 sept 2008
TOPSIN	9700425	THIOPHANATE METHYL	Haricot	03 oct 2008
VYDATE	7100336	OXAMYL	Tabac	03 oct 2008
SWITCH	9500568	CYPRODINIL + FLUDIOXONIL	Tabac	03 oct 2008
DEFI	8700462	PROSULFOCARBE	Céleri (rave et branche)	03 oct 2008